

38^{ème} SALON DES ARTS DE CAVALAIRE
du Jeudi 15 Juillet au Vendredi 13 Août 2021
MAISON DE LA MER - DOTE DE : 3 300 euros de PRIX

ARTICLE N°1 : Le 38^{ème} Salon des Arts de Cavalaire est ouvert aux artistes, français et étrangers, de toutes tendances. Toutes les techniques sont autorisées : dessin, aquarelle, gouache, pastel, huile, collage, acrylique, sculpture, photographie... etc.

ARTICLE N°2 : Pour y participer, l'artiste devra nous retourner soit par mail ou par courrier la fiche d'inscription accompagnée de 4 ou 5 reproductions d'œuvres (photos) au choix.
Attention : pour les peintres ou photographes, seul 1 ou 2 œuvres pourront être exposées.

La date limite d'inscription est fixée au **MARDI 15 JUIN 2021**

Un courrier sera envoyé aux artistes (peintres et photographes) confirmant l'œuvre ou les œuvres sélectionnées. Pour les sculpteurs un courrier de confirmation d'inscription leur sera également adressé.

ARTICLE N°3 : Pour les peintres et les photographes, il sera perçu un droit d'accrochage de 25 €.

Pour les sculptures, 4 œuvres maximum pourront être présentées pour 50 €.

ARTICLE N°4 : Chaque bulletin d'inscription doit être adressé à : **Médiathèque - Mme Nathalie Raviolo – « Salon des Arts » - 355 rue du Port - 83240-CAVALAIRE SUR MER** accompagné du règlement par chèque.

ARTICLE N°5 : Les œuvres devront être originales et signées par l'auteur.

ARTICLE N°6 : Les tableaux doivent être déposés à la salle d'exposition à l'adresse suivante :

Maison de la Mer
Rond point St Exupéry
83240 Cavalaire sur Mer

Dépôt des peintures et photographies :

- Le **MERCREDI 7 JUILLET 2021** de 14h à 18h (date de rigueur)

Dépôt des sculptures:

- le **JEUDI 8 JUILLET 2021** de 9h à 12h00 - N'oubliez pas de prévoir des socles.

Si l'artiste ne peut pas déposer ses œuvres directement à la salle d'exposition, les tableaux pourront être envoyés à l'attention de **Mme Nathalie Raviolo** à **la Médiathèque – 355 rue du Port – 83240 Cavalaire sur Mer** dans la semaine du 29 juin au 03 juillet 2021.

IMPORTANT : Les œuvres devront être impérativement récupérés par l'artiste ou par une personne désignée par celui-ci. Attention aucun tableau ne sera réexpédié ou renvoyé. Les emballages en mauvais état ne seront pas conservés.

IMPORTANT : Les œuvres seront obligatoirement encadrées (cadre, cache-clous, baguette ou encore la tranche de la toile peinte) et équipées pour l'accrochage. Elles devront porter au dos une étiquette mentionnant les : NOM – PRENOM – TELEPHONE de l'artiste, TITRE DE L'OEUVRE et son prix de vente (cadre compris).

ARTICLE N°7 : Une exposition des œuvres sélectionnées aura lieu à la Maison de la Mer – Salle d'exposition climatisée – **du Jeudi 15 juillet au Vendredi 13 août 2021.**

ARTICLE N°8 : Les différents prix attribués à l'issue du salon sont les suivants :

Prix Albert Gleizes (Grand prix peinture de Cavalaire)

- 1^{er} Prix : 450 Euros (Médaille d'Or)
- 2^{ème} Prix : 300 Euros (Médaille d'argent)
- 3^{ème} Prix : 150 Euros (Médaille de Bronze)

Prix de Sculpture

- 1^{er} Prix : 450 Euros
- 2^{ème} Prix : 300 Euros

Prix de la photographie

- 1^{er} Prix : 450 Euros
- 2^{ème} Prix : 300 Euros

Ces différents prix sont attribués par un jury composé de personnalités du monde des arts.

Prix Robert DE BOCK

- 1^{er} Prix : 450 Euros
- 2^{ème} Prix : 300 Euros
- 3^{ème} Prix : 150 Euros

Ces trois prix sont attribués par le public, au moyen d'un vote pendant la durée du salon et sur la totalité des œuvres présentées y compris les sculptures.

L'exposition du 38^{ème} Salon des arts sera ouverte tous les jours sauf le samedi **de 16h à 22h.**

ARTICLE N°9 : La remise des prix aura lieu au cours d'un cocktail à la salle d'exposition de la Maison de la Mer, en présence de nombreuses personnalités politiques, artistiques, et de la presse spécialisée qui aura lieu le VENDREDI 13 AOUT à 19 h (**c'est seulement à l'issue de cette cérémonie que les artistes pourront retirer leurs œuvres après avoir signé le bon de retrait.**)

ARTICLE N°10 : L'O.M.C. prendra toutes mesures propres à assurer la surveillance de l'exposition pendant les heures d'ouverture, mais ne pourra être tenu pour responsable en aucune façon des dommages que pourraient subir les œuvres exposées. Les exposants, s'ils le désirent pourront contracter une assurance personnelle couvrant les risques possibles (détérioration ou vol).

Les visiteurs de l'exposition seront couverts par l'assurance responsabilité civile de l'organisateur.

ARTICLE N°11 : En cas de vente aux particuliers pendant le salon, les œuvres achetées ne seront remises qu'à la fin de celui-ci, après la remise des prix.

ARTICLE N°12 : En aucun cas, les 1^{er} prix de chaque catégorie ne pourront concourir pendant une période de d'1 an, mais leurs œuvres pourront être exposées « hors concours » pour la vente au public s'il reste de la place.

Les participants, par le fait même de leur inscription s'engagent à accepter le présent règlement.

38^{ème} SALON DES ARTS DE CAVALAIRE
FICHE D'INSCRIPTION

Nom (Mr Mme Melle) _____

Prénom _____

Adresse complète _____

Téléphone _____ Mail _____

Règlement par Ch N° _____ Banque _____

Catégorie : Peinture Photographies Sculptures

Titre des œuvres	Nature de l'œuvre Huile, acrylique, Aquarelle, bois, céramique, raku etc...	format	Prix(cadre compris)
1			
2			
3			
4			

Attention important : N'oubliez pas d'identifier vos œuvres avec des étiquettes comportant vos noms, titre de l'œuvre, prix et tout autre renseignement que vous jugeriez utile. D'avance Merci...

La personne ci-dessus nommée déclare avoir pris connaissance du règlement et s'engage à s'y conformer sans réserve.

Date :

Signature :

A retourner rapidement à : **MEDIATHEQUE** – Mme Nathalie Raviolo - « Salon des Arts » - 355
rue du Port - 83240 – Cavalaire-sur-Mer

Contact : Mme Nathalie Raviolo : 04.94.01.93.23

E-mail : culture@cavalaire.fr

Avec votre chèque de règlement à l'ordre **de l'OMC** de 25 € pour les peintres et photographes et 50€ pour les sculpteurs avant le Mardi 1^{er} Juin 2021